



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, le mardi 2 septembre 2025 a lieu à la salle de l'Espace 415 la séance ordinaire de notre conseil à 19h00.

Sont présents :

Madame Valérie Gagnon
Messieurs René Breton, Marc-André Routhier et Dominic Parent.
Sous la présidence de Mme Andrée Gosselin, mairesse.

Sont absents : Siège vacant N^o 1

Siège vacant N^o 4

Sont également présents : M. Anthony Cyr, directeur général/greffier-trésorier par intérim et M. Éric Guay, Responsable des travaux publics.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 11 août 2025
- 2.2. Affaires découlant du dernier procès-verbal
- 2.3. Adoption des comptes du mois
- 2.4. Résolution adoptant les dépenses incompressibles
- 2.5. Correspondance
- 2.6. Période de questions
- 2.7. Rapport de la MRC
- 2.8. Rapport du responsable des travaux publics

3. RÉGLEMENTATION

- 3.1. Adoption du règlement N^o 400 amendant le règlement de zonage N^o 175
- 3.2. Adoption du règlement N^o 407 amendant le règlement N^o 395 – Taxe secteur pour matière résiduelle Plage Vachon

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1. Renouvellement assurance collective
- 4.2. Entente commission scolaire des Appalaches pour l'entretien de la pelouse pour la saison 2025 et le déneigement pour la saison 2025-2026
- 4.3. Modalités de diffusion du rapport de la mairesse
- 4.4. Embauche au poste de directeur général et greffier-trésorier
- 4.5. Dépôt lettre de continuation – Responsable des finances et chargée de projets

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

- 5.1. Programme Éco Énergie 360
- 5.2. Prolongement réseaux – lot 4 450 451
- 5.3. Achat de fleurs pour l'été 2026 – Ferme Champ Gauche

6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 6.1. Gouvernement fédéral – Projet Maison Canada 2025

7. HYGIÈNE DU MILEU

- 7.1. Collecte des résidus verts – 20 et 27 octobre et 3 novembre 2025 (jardins, feuilles mortes, etc.)



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

8. SÉCURITÉ CIVILE

- 8.1. Projet d'entente avec Thetford Mines – Fourniture d'une ressource
- 8.2. Présence camion de pompier – Fête d'halloween de Kinnear's Mills et Saint-Jacques de Leeds
- 8.3. Évaluation actuarielle camion incendie – modification de la résolution 206-08-25

9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

- 9.1. Offre d'emploi – Surveillance patinoire et tubes à neige – Saison 2025-2026
- 9.2. Club de l'Âge d'or – Gratuité Amicale
- 9.3. Demandes de remboursement – frais non-résident

10. COMITÉS DES ÉLUS

- 10.1. TRAVAUX PUBLICS
- 10.2. LOISIRS
- 10.3. INCENDIE/INFRASTRUCTURE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. VARIA

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

210-09-25

Proposée par M. Dominic Parent et appuyé par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

2.1. ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025

Le procès-verbal du mois d'août sera adopté à la prochaine séance.

2.2. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

La mairesse en a fait le suivi.

2.3. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil ;

211-09-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. Gén	33 290.70\$
Incendie	58.39\$
Sécurité	\$
Voirie	18 791.52\$
Hygiène du milieu	33 853.99\$
Santé	105.28\$
Urbanisme	956.18\$
Loisirs	15 831.23\$
Salaires	26 274.75\$
Total	129 162.04\$

2.4. RÉOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

212-09-25

Proposée par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

2.5. CORRESPONDANCE

Il n'y a pas de correspondance à mentionner ce mois-ci.

2.6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Andréa Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

2.7. RAPPORT DE LA MRC

La mairesse en a fait le suivi.

2.8. RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

M. Éric Guay fait le rapport des travaux réalisés au cours du derniers mois et ceux à venir.

3. RÉGLEMENTATION

3.1. Adoption du règlement N° 400 amendant le règlement de zonage N° 175

213-09-25

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds adopte le règlement N° 400 amendant le règlement de zonage N° 175.

3.2. Adoption du règlement N° 407 amendant le règlement N° 395 - taxe de secteur des matières résiduelles de la Plage Vachon



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

214-09-25

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds adopte le règlement N^o 407 amendant le règlement N^o 395 et il l'est.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Renouvellement assurance collective

215-09-25

Proposé par le conseiller M. René Breton et appuyé par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de UV Assurance pour le renouvellement des protections. L'augmentation, négociée par ASQ Consultants, de 11.9% de la prime mensuelle, sera effective le 1 septembre 2025, portant le montant total à 39 277.04\$

4.2. Entente commission scolaire des Appalaches pour l'entretien de la pelouse pour la saison 2025 et le déneigement pour la saison 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire demande à la municipalité d'exécuter les travaux d'entretien de la pelouse pour la saison 2025 de ses emplacements ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Appalaches ne souhaite pas procéder par appel d'offres et qu'elle demande à la municipalité d'exécuter les travaux de déneigement et de sablage de ses emplacements tel que prévu au devis effectif les années précédentes;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Appalaches représentée par M. André Dallaire directeur des ressources matérielles propose de verser une compensation à la municipalité soit le montant payé pour l'année 2025 plus une indexation selon l'indice des prix à la consommation au 31 décembre de chaque année;

216-09-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte la demande de la Commission scolaire des Appalaches et exécute les travaux demandés.

QUE les assureurs de la municipalité soient informés des services rendus à la Commission scolaire des Appalaches.

4.3. Modalités de diffusion du rapport de la mairesse

ATTENDU QUE l'article 955 du Code municipal du Québec prévoit que la mairesse doit présenter, lors d'une séance



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

ordinaire du conseil, un rapport sur la situation financière de la municipalité;

ATTENDU QUE ce même article exige que ledit rapport soit rendu public suivant son dépôt, en permettant notamment la consultation par tout intéressé;

ATTENDU QUE la transparence et l'accessibilité de l'information sont des priorités pour la municipalité de Saint-Jacques de Leeds;

ATTENDU QUE le conseil souhaite préciser les modalités de diffusion du rapport de la mairesse afin d'assurer leur conformité à la législation et leur accessibilité à l'ensemble de la population;

217-09-25

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton :

QUE le rapport de la mairesse soit diffusé publiquement après son dépôt lors d'une séance ordinaire du conseil municipal;

QUE le rapport de la mairesse soit publié dans le bulletin municipal « Les Échos de Leeds » et sur le site web officiel de la municipalité, dans une section facilement accessible au public;

QUE, pour toute personne n'ayant pas accès à Internet ou au bulletin papier, le rapport puisse être consulté, en version imprimée, à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture;

QUE la diffusion de ce rapport s'effectue conformément aux exigences de l'article 955 du Code municipal du Québec ou à toute disposition légale pertinente.

4.4. Embauche au poste de directeur général et greffier-trésorier

218-09-25

Il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte l'embauche de M. Anthony Cyr à titre de directeur général et greffier-trésorier.

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

4.5. Dépôt lettre de continuation – Responsable des finances et chargée de projets

La lettre sera déposée dans le dossier de l'employé responsable des finances et chargée de projets.

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

5.1. Programme Éco Énergie 360

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a lancé Éco Énergie 360, soit un programme



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds désire manifester son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la FQM et tout fournisseur désigné ou partenaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un Projet selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant ;

219-09-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds déclare son intérêt au programme Éco Énergie 360 ;

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds autorise la direction générale à :

- signer l'Autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et remplir toutes les formalités afin d'y donner effet ;
- effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

5.2. Prolongement réseaux – Lot 4 450 451

ATTENDU QUE le lot 4 450 451 n'est actuellement pas desservi par le réseau d'aqueduc de la municipalité;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 450 451 souhaite procéder à une construction résidentielle sur ledit lot;

ATTENDU QUE la superficie du lot 4 450 451 ne permet pas la cohabitation conforme d'un puits d'alimentation en eau potable et d'une installation septique sur le même terrain, conformément aux règlements en vigueur;

ATTENDU QUE la connexion au réseau d'aqueduc municipal permet de respecter les exigences réglementaires applicables à la construction résidentielle;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

ATTENDU QUE les travaux de prolongement et de raccordement doivent être réalisés dans le respect des lois et règlements provinciaux applicables, notamment la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité entend financer les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc pour le lot 4 450 451 à partir de son budget d'opération 2026;

ATTENDU QUE le projet de prolongement du réseau d'aqueduc requiert l'utilisation de l'emprise municipale passant sur le lot 5 089 245 ainsi que la conclusion d'une entente contractuelle notariée, incluant une servitude de passage perpétuelle précisément délimitée par un arpenteur-géomètre, signée par le propriétaire dudit lot, pour permettre la connexion du réseau principal à l'entrée de service du lot 4 450 451;

ATTENDU QUE la validité et l'opposabilité de cette servitude à tout tiers requiert sa publication au registre foncier;

220-09-25

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte de permettre la connexion du lot 4 450 451 au réseau d'aqueduc municipal, conditionnellement à la signature, par le propriétaire du lot 5 089 245, d'un contrat notarié incluant une servitude de passage perpétuelle à l'emprise délimitée par un arpenteur-géomètre, et à la publication de cette servitude au registre foncier;

QUE la municipalité assumera l'ensemble des coûts d'installation du réseau d'aqueduc jusqu'à l'entrée de service du lot 4 450 451, et que les frais de raccordement entre l'entrée de service et la résidence seront entièrement à la charge du propriétaire du lot;

QUE la réalisation de toute demande de prolongement du réseau d'aqueduc pour le lot 4 450 451 est conditionnelle au dépôt, par le propriétaire, d'un permis de construction accompagné d'un plan de localisation et de plans de construction complets, au plus tard le 15 mai 2026, et à l'approbation des autorités municipales compétentes;

QUE toute modification substantielle aux plans ou à la nature du projet devra être préalablement soumise et approuvée par la municipalité;

QUE le début des travaux de prolongement de l'aqueduc devra s'effectuer à compter du 1er juin 2026;

QUE la demande de branchement devra être présentée officiellement à la municipalité lorsque les travaux de branchement seront prêts à être réalisés, et que le raccordement sur la portion privée, entre l'entrée de service et la résidence, devra être effectué par un entrepreneur général ou un plombier spécialisé détenant les licences appropriées;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

QUE la municipalité procédera à une inspection finale des installations de raccordement avant l'ouverture du service d'eau, afin de s'assurer de la conformité aux normes applicables;

QUE le propriétaire du lot 4 450 451 devra finaliser l'ensemble des travaux dans le délai de 1 an prévu au permis de construction délivré par l'inspecteur en urbanisme;

QUE le propriétaire demeure responsable de tous les dommages causés aux infrastructures municipales ou tierces durant les travaux sur la portion privée;

QUE la municipalité demeure responsable pour les travaux réalisés sur le lot 5 089 245 concernant d'éventuels dommages ou réclamations, et s'engage à remettre en état le lot 5 089 245 tel qu'il était avant l'intervention;

QUE la responsabilité de la maintenance et de l'entretien du branchement incombe à la municipalité uniquement pour la portion du réseau située entre la rue principale et l'entrée de service du lot 4 450 451, toute autre portion relevant du propriétaire;

QUE la présente résolution ne constitue aucunement un engagement de la municipalité à desservir d'autres lots dans le secteur, à moins d'une résolution explicite ultérieure du conseil à cet effet;

QUE le non-respect des échéances fixées ou des exigences préalables entraînera le refus par la municipalité d'effectuer le prolongement du réseau d'aqueduc pour ce lot;

QUE toutes les dispositions de la présente résolution doivent être appliquées dans le respect de tout autre règlement municipal applicable;

5.3. Achat de fleurs pour l'été 2026 – Ferme Champ Gauche

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds désire des fleurs pour 33 jardinières de 18 pouces et 8 pots de 22 pouces pour la saison estivale 2026;

ATTENDU QUE le règlement de gestion contractuelle N^o 396 permet notamment à la municipalité de conclure tout contrat de gré à gré lorsque la dépense est inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique (101 100\$);

221-09-25

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte la soumission #1818 de la Ferme Champ Gauche au montant de 4 235.20\$ pour la fourniture des 33 jardinières de 18 pouces et 8 pots de 22 pouces pour la saison estivale 2026.

6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1. Gouvernement fédéral – Projet Maison Canada 2025

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

nouvelle entité *chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada* ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structureront le programme Maisons Canada présentés dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada sera de *construire des logements abordables à grande échelle* et de *construire plus vite, mieux et plus intelligemment*;

CONSIDÉRANT QU'IL est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1% ;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

222-09-25

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la FQM recommande au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;

QUE Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux ;

QUE le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

ET QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada
 - mark.carney@parl.gc.ca
- M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral
 - minister-ministre@infrc.gc.ca
- M. François Legault, premier ministre du Québec
 - premierministre@quebec.ca
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation
 - ministre@habitation.gouv.qc.ca
- Votre député fédéral
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - info@fqm.ca
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)
 - info@fcm.ca

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. Collecte des résidus verts – 20 et 27 octobre 2025 et 3 novembre 2025 (jardin, feuilles mortes, etc.)

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer à la politique gouvernementale qui vise à créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles

223-09-25

Proposé par M. René Breton et appuyé par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les travaux de ramassage de feuilles d'automne soient effectués de façon porte à porte sur les rues du village les lundis à compter du 20 octobre 2025, et ce, jusqu'au 3 novembre 2025,
QUE les résidents soient avisés que les résidus soient déposés dans des sacs transparents,

QUE la municipalité s'occupe de faire les travaux nécessaires pour sécuriser le site où seront apportés les résidus récupérés

8. Sécurité civile

8.1. Projet d'entente avec Thetford Mines – Fourniture d'une ressource

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds, en collaboration avec la Municipalité de Kinnebar's Mills, souhaite recevoir une ressource en gestion pour son service incendie partagé;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines fournira une ressource en gestion/coordination pour soutenir le service



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

incendie partagé des municipalités signataires et que ceci est un projet pilote;

ATTENDU QUE la ressource a pour mission principale de s'assurer de la mise en œuvre efficace des pratiques communes et des formations, d'harmoniser les procédures existantes, et de garantir une coordination optimale lors des interventions d'urgence.

224-09-25

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte le projet d'entente avec la Ville de Thetford Mines et autorise Mme Andréa Gosselin, mairesse et M. Anthony Cyr, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer tous les documents relatifs à cette entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds.

8.2. Présence camion de pompier – Fête d'Halloween de Kinnear's Mills et Saint-Jacques de Leeds

225-09-25

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte qu'un camion de pompier soit présents dans les rues de Kinnear's Mills le 25 octobre 2025 et le 31 octobre 2025 pour Saint-Jacques de Leeds pour la fête de l'Halloween.

8.3. Évaluation actuarielle camion incendie – modification de résolution 206-08-25

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Jacques de Leeds et Kinnear's Mills ont exprimé le besoin de clarifier la valeur actuelle de certains des actifs de l'entente en service incendie, en particulier celle du camion d'incendie numéroté #528, modèle Freightliner M2 112 / Maxi Métal Tanker, acquis en 2015 pour un montant de 315 126\$.

ATTENDU QUE ce camion a été évalué à une valeur actuelle estimée de 300 000\$, et les comparaisons du marché indiquent que des camions similaires neufs sont estimés à presque 750 000\$ en 2025.

ATTENDU QU'une évaluation de la valeur du camion d'incendie #528 doit être réalisée pour assurer une bonne gestion de cet actif crucial.

ATTENDU QUE l'entreprise Mersh, à travers son partenaire en évaluation Suncorp, a proposé deux options de tarification pour réaliser l'évaluation actuarielle : un tarif de 2 500 \$ plus taxes pour une évaluation en bureau, et un tarif de 4 000 \$ plus taxes pour une évaluation incluant une inspection sur site.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

ATTENDU QUE les deux municipalités ont convenu de partager les coûts de cette évaluation à parts égales, soit 50 % chacun.

226-09-25

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les municipalités de Saint-Jacques de Leeds et de Kinnear's Mills mandatent l'entreprise Mersh pour procéder à l'évaluation actuarielle du camion d'incendie #528;

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds désire obtenir l'évaluation incluant une inspection sur site, en fonction des nécessités pratiques et techniques au montant de 4 000.00 \$.

QUE chaque municipalité s'engage à prendre en charge 50 % des coûts totaux associés au mandat d'évaluation.

QUE les directeurs généraux et les maires des municipalités de Saint-Jacques de Leeds et de Kinnear's Mills soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette résolution.

9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ

9.1. Offre d'emploi – Surveillance patinoire et tubes à neige – Saison 2025-2026

227-09-25

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité procède à l'affichage du poste de surveillant de la patinoire et des tubes à neige pour la saison hivernale 2025-2026 dans les Échos de Leeds, le Facebook de la municipalité ainsi que sur le site web de la municipalité.

9.2. Club de l'Âge d'or – Gratuité de l'Amicale

228-09-25

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte de prêter gratuitement la salle Amicale au Club de l'âge d'or afin que le Club puisse tenir l'activité de pétanque Atout durant une demie -journée par semaine, pour une période d'un an, débutant le 2 septembre 2025 et finissant le 31 août 2026.

9.3. Demande de remboursement – frais de non-résident

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds a adopté, par la résolution numéro 239-10-24, un programme de remboursement partiel des frais de non-résident à compter du 1er janvier 2025;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

ATTENDU QUE ce programme prévoit le remboursement de 50 % du total des frais de non-résident sur présentation d'une preuve de paiement;

ATTENDU QUE Jolyanne Rodrigue et Maryline Corbin ont soumis une demande conforme, accompagnée des preuves requises, pour le remboursement de leurs frais de non-résident;

ATTENDU QUE les montants admissibles pour le remboursement s'élèvent à 150,00 \$ pour Jolyanne Rodrigue et à 500,00 \$ pour Maryline Corbin;

ATTENDU QUE ces remboursements doivent être imputés à l'exercice budgétaire 2025;

229-09-25

Proposé par Mme Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds autorise le versement du remboursement de la portion admissible des frais de non-résident conformément à la résolution 239-10-24, soit une somme de 150,00 \$ à Jolyanne Rodrigue et une somme de 500,00 \$ à Maryline Corbin;

QUE le paiement de ces montants soit effectué sur dépôt des preuves de paiement conformes, tel que prévu à la résolution 239-10-24;

QUE ces remboursements soient imputés à l'exercice budgétaire 2025, au poste approprié.

10. COMITÉS DES ÉLUS

10.1. TRAVAUX PUBLIC

10.1.1.N/A

10.2. LOISIRS

10.2.1.Tournoi de balle un franc succès

10.3. INCENDIE/INFRASTRUCTURE

10.3.1.N/A

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Andrée Gosselin invite les citoyens à la deuxième période de questions.

12. VARIA

12.1. N/A

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

230-09-25

Proposée par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 19h35.

Andrée Gosselin
Mairesse

Anthony Cyr
Directeur général/Greffier-
trésorier par intérim



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

Andréa Gosselin
Mairesse

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Anthony Cyr
Directeur général/Greffier-
trésorier par intérim